

# Données sur les ESG 2025

Les tableaux de données suivants s'appliquent à la Société financière IGM et à ses sociétés en exploitation.

## Gouvernance

Sujet	Mesure	2025	2024	2023	2022	2021
<b>COMPOSITION DU CONSEIL<sup>1</sup> (GRI 2-9, 405-1)</b>						
<b>Administrateurs ou administratrices siégeant au conseil</b>	Nombre	<b>17</b>	15	15	15	15
Membres du conseil provenant de la haute direction	Nombre	<b>1</b>	1	1	1	1
Membres du conseil ne provenant pas de la haute direction	Nombre	<b>16</b>	14	14	14	14
Femmes siégeant au conseil	Nombre	<b>7</b>	5	5	5	5
<b>Diversité de genre au conseil</b>	Pourcentage du conseil	<b>41</b>	33	33	33	33
<b>Âge des membres du conseil</b>						
Plus de 70 ans	Nombre	<b>4</b>	3	2	2	2
50 à 70 ans	Nombre	<b>12</b>	11	13	13	13
30 à 49 ans	Nombre	<b>1</b>	1	0	0	0
<b>Nombre d'années à siéger au conseil</b>	Nombre d'années moyen	<b>13</b>	14	13	12	11
<b>Membres indépendants du conseil<sup>2</sup></b>	Nombre	<b>11</b>	9	9	9	9
Indépendance du conseil	Pourcentage	<b>65</b>	60	60	60	60
Indépendance du comité d'audit	Pourcentage	<b>100</b>	100	100	100	100
Indépendance du comité des entités reliées et de révision	Pourcentage	<b>100</b>	100	100	100	100
Indépendance du comité des ressources humaines	Pourcentage	<b>57</b>	57	57	57	57
Indépendance du comité des risques	Pourcentage	<b>67</b>	57	57	57	57
Indépendance du comité de gouvernance et des candidatures	Pourcentage	<b>57</b>	50	50	50	50
<b>Taux de participation moyen aux réunions du conseil et des comités</b>	Pourcentage	<b>96</b>	98	98	96	98
<b>Administrateurs ou administratrices cumulant 4 mandats ou moins<sup>3</sup></b>	Pourcentage	<b>100</b>	100	100	100	100
<b>HONORAIRES DES AUDITEURS<sup>4</sup></b>						
Honoraires d'audit	Milliers de dollars	<b>2 510</b>	2 531	3 684	2 574	2 773
Frais connexes à l'audit	Milliers de dollars	<b>54</b>	83	202	49	192
Taxes	Milliers de dollars	<b>56</b>	48	62	64	114
Autres frais	Milliers de dollars	<b>361</b>	321	310	1 426	310
Frais payés pour des services autres que l'audit	Pourcentage	<b>14</b>	12	9	36	13

<sup>1</sup> Toutes les données sur la composition du conseil d'administration sont en date des assemblées annuelles de chaque année, à l'exception des données sur le taux de participation moyen aux réunions du conseil et des comités, qui sont en date du 31 décembre.

<sup>2</sup> Le conseil d'administration de la Société est composé de 17 administrateurs et administratrices. Selon les lignes directrices des ACVM, le *Règlement 52-110 – Comités d'audit* et le *Règlement 58-101 – Pratiques en matière de gouvernance* (les « règlements ») et de l'avis du conseil d'administration, les onze administrateurs et administratrices suivants (qui constituent 64,7 % du conseil), soit Marc A. Bibeau, Andra Bolotin, Betsy Chung, Marcel R. Coutu, Gary Doer, Susan Doniz, Sharon Hodgson, Sharon MacLeod, Susan J. McArthur, John McCallum et Beth Wilson sont indépendants et n'ont aucun autre lien qui pourrait raisonnablement nuire à l'indépendance de leur jugement dans le cadre de l'exécution de leurs obligations envers la Société. Paul Desmarais, jr, André Desmarais, Claude Généreux, Jake Lawrence et R. Jeffrey Orr, qui sont des dirigeants de la Corporation Financière Power, ne sont pas indépendants en vertu des règlements, mais, de l'avis du conseil, ils sont indépendants de la direction.

<sup>3</sup> Représente les mandats auprès de conseils d'administration de sociétés ouvertes ne faisant pas partie de Power Corporation ou de ses filiales (y compris la Financière Power, la Great-West Lifeco et la Financière IGM).

<sup>4</sup> Pour en savoir plus, consultez la [notice annuelle d'IGM](#).

## Éthique et conformité

Sujet	Mesure	2025	2024	2023	2022	2021
<b>CONTRIBUTIONS POLITIQUES (GRI 415-1)</b>						
Montant des contributions politiques	\$	0	0	0	0	0
<b>ÉTIQUETAGE DES PRODUITS ET DES SERVICES (GRI 417-2)</b>						
Cas de non-conformité à la réglementation et aux codes volontaires en ce qui a trait aux renseignements et à l'étiquetage des produits et des services dans les documents essentiels, par type de résultat. Les documents essentiels sont ceux requis aux termes des lois sur les valeurs mobilières relativement aux distributions et à l'information continue : prospectus, RDRF, états financiers des Fonds, notice annuelle et aperçu du fonds <sup>1</sup> .	Nombre total	<b>La Société financière IGM et ses sociétés en exploitation n'ont pas eu de cas importants de non-conformité en 2025.</b>	La Société financière IGM et ses sociétés en exploitation n'ont pas eu de cas importants de non-conformité en 2024.	La Société financière IGM et ses sociétés en exploitation n'ont pas eu de cas importants de non-conformité en 2023.	La Société financière IGM et ses sociétés en exploitation n'ont pas eu de cas importants de non-conformité en 2022.	La Société financière IGM et ses sociétés en exploitation n'ont pas eu de cas importants de non-conformité en 2021.
<b>COMMUNICATIONS MARKETING (GRI 417-3)</b>						
Cas de non-conformité à la réglementation et aux codes volontaires portant sur les communications marketing, notamment la publicité, la promotion et les commandites, par type de résultat <sup>2,3</sup>	Nombre total	<b>La Société financière IGM et ses sociétés en exploitation n'ont pas eu de cas importants de non-conformité en 2025.</b>	La Société financière IGM et ses sociétés en exploitation n'ont pas eu de cas importants de non-conformité en 2024.	La Société financière IGM et ses sociétés en exploitation n'ont pas eu de cas importants de non-conformité en 2023.	La Société financière IGM et ses sociétés en exploitation n'ont pas eu de cas importants de non-conformité en 2022.	La Société financière IGM et ses sociétés en exploitation n'ont pas eu de cas importants de non-conformité en 2021.
<b>PROTECTION DE L'INFORMATION DES CLIENTS (GRI 418-1)</b>						
Plaintes étayées concernant des manquements à la protection de l'information des clients et à la perte de données clients	Nombre total	<b>La Société financière IGM et ses sociétés en exploitation ont reçu une plainte justifiée par le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada ou des commissaires provinciaux à la protection de la vie privée en 2025<sup>4,5</sup>.</b>	Aucune plainte fondée à l'encontre de la Société financière IGM et de ses sociétés en exploitation n'a été déposée auprès du Bureau du Commissaire à la protection de la vie privée ou d'un commissaire provincial en 2024 <sup>5</sup> .	Aucune plainte fondée à l'encontre de la Société financière IGM et de ses sociétés en exploitation n'a été déposée auprès du Bureau du Commissaire à la protection de la vie privée ou d'un commissaire provincial en 2023 <sup>5</sup> .	Aucune plainte fondée à l'encontre de la Société financière IGM et de ses sociétés en exploitation n'a été déposée auprès du Bureau du Commissaire à la protection de la vie privée ou d'un commissaire provincial en 2022.	Aucune plainte fondée à l'encontre de la Société financière IGM et de ses sociétés en exploitation n'a été déposée auprès du Bureau du Commissaire à la protection de la vie privée ou d'un commissaire provincial en 2021.
<b>LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATIONS (GRI 2-27)</b>						
Nombre total de cas importants de non-respect des législations et réglementations entraînant des amendes ou des sanctions non monétaires, et nombre total de sanctions pécuniaires et leur valeur <sup>6</sup>	Nombre total, valeur totale en dollars	<b>Reportez-vous à la section Poursuites judiciaires et mesures d'application de la réglementation de la Notice annuelle de 2025.</b>	Reportez-vous à la section Poursuites judiciaires et mesures d'application de la réglementation de la Notice annuelle de 2024.	Reportez-vous à la section Poursuites judiciaires et mesures d'application de la réglementation de la Notice annuelle de 2023.	Reportez-vous à la section Poursuites judiciaires et mesures d'application de la réglementation de la Notice annuelle de 2022.	Reportez-vous à la section Poursuites judiciaires et mesures d'application de la réglementation de la Notice annuelle de 2021.

<sup>1</sup> Par cas de non-conformité, on entend des inexactitudes importantes dans des documents essentiels qui obligent la Société financière IGM ou ses sociétés en exploitation à modifier les documents et à les déposer de nouveau auprès des organismes de réglementation et à apporter les correctifs nécessaires pour les clients.

<sup>2</sup> Par communications marketing, on entend les documents de marketing et de publicité de l'entreprise, y compris pour les commandites assujetties au Règlement sur les pratiques commerciales des organismes de placement collectif. Les communications marketing comprennent aussi les communications préparées par les conseillers des sociétés en exploitation

<sup>3</sup> Par cas de non-conformité, on entend des inexactitudes importantes qui obligent la Société financière IGM ou ses sociétés en exploitation à modifier les documents et à apporter les correctifs nécessaires pour les clients.

<sup>4</sup> En mars 2025, une plainte non significative relative à la protection des renseignements personnels a été fermée par le Commissariat à la protection de la vie privée du Canada à l'égard de l'une des sociétés en exploitation.

<sup>5</sup> À la fin de mars 2023, l'une des sociétés en exploitation a été avisée par l'un de ses fournisseurs de services externes, InvestorCOM Inc., que ce dernier avait été compromis par un incident de cybersécurité lié à l'un de ses fournisseurs de technologies, GoAnywhere. La société en exploitation a avisé les clients et les clientes concernés et a offert à la clientèle une surveillance du crédit sans frais pendant deux ans, période qui a été prolongée de trois ans. Se reporter à la note 26 Passifs éventuels dans le [Rapport annuel de 2025](#) de la Société financière IGM Inc.

<sup>6</sup> Par cas importants de non-respect de la législation et des réglementations, on entend des cas où des amendes ou des sanctions non monétaires ont été imposées et sont déclarées dans la section Poursuites judiciaires et mesures d'application de la réglementation de la Notice annuelle de la Société financière IGM. Par sanction non monétaire, on entend la suspension ou l'annulation de l'inscription, ou des conditions ou restrictions importantes à l'égard de l'inscription relativement à la Société financière IGM et à ses sociétés en exploitation, et aux conseillères et conseillers d'IG Gestion de patrimoine, imposées par suite d'une audience auprès des organismes de réglementation ou d'autoréglementation ou d'une convention de règlement officielle avec ces organismes.

## Impôts

Sujet	Mesure	2025	2024	2023 <sup>1</sup>	2022	2021
<b>IMPÔTS (GRI 201-1)</b>						
Impôts sur le revenu, par territoire de compétence						
Gouvernement fédéral <sup>2</sup>	Millions de dollars	<b>184,9</b>	172,5	142,4	162,6	174,6
Colombie-Britannique	Millions de dollars	<b>3,7</b>	3,3	1,7	2,6	1,4
Alberta <sup>2</sup>	Millions de dollars	<b>3,1</b>	2,4	1,2	1,7	1,1
Saskatchewan <sup>2</sup>	Millions de dollars	<b>1,5</b>	1,1	0,5	0,7	0,5
Manitoba <sup>2</sup>	Millions de dollars	<b>24,6</b>	19,6	14,5	19,6	37,0
Ontario <sup>2</sup>	Millions de dollars	<b>43,2</b>	39,9	32,9	38,6	37,4
Québec <sup>2</sup>	Millions de dollars	<b>10,6</b>	8,8	5,7	7,3	4,0
Nouveau-Brunswick	Millions de dollars	<b>0,6</b>	0,5	0,2	0,3	0,2
Nouvelle-Écosse	Millions de dollars	<b>0,7</b>	0,6	0,3	0,4	0,1
Île-du-Prince-Édouard	Millions de dollars	<b>0,4</b>	0,2	0,1	0,1	0,1
Terre-Neuve-et-Labrador	Millions de dollars	<b>0,6</b>	0,4	0,1	0,2	0,1
Total des impôts sur le revenu canadiens	Millions de dollars	<b>273,9</b>	249,3	199,6	234,1	256,5
Chine	Millions de dollars	<b>6,6</b>	7,3	6,9	3,1	2,7
Irlande	Millions de dollars	<b>1,4</b>	1,5	1,2	1,0	1,5
Hong Kong	Millions de dollars	<b>0,9</b>	0,7	0,6	0,7	1,0
États-Unis	Millions de dollars	<b>27,1</b>	6,0	1,2	0,5	0,1
Total des impôts sur le revenu internationaux	Millions de dollars	<b>36,0</b>	15,5	9,9	5,3	5,3
Total des impôts exigibles	Millions de dollars	<b>309,9</b>	264,8	209,5	239,4	261,8
Total des impôts reportés <sup>2</sup>	Millions de dollars	<b>25,0</b>	10,8	5,8	15,3	56,8
Total des impôts sur le revenu	Millions de dollars	<b>334,9</b>	275,6	215,3	254,7	318,6
Total des autres impôts et taxes – impôt sur le capital, taxes à la consommation, impôt sur la masse salariale, impôts fonciers, taxe d'affaires et autres	Millions de dollars	<b>27,4</b>	26,0	29,4	28,4	34,0

<sup>1</sup> Pour 2023, les montants comprennent les impôts provenant des activités interrompues et d'autres éléments.

<sup>2</sup> À compter de 2021, les montants comprennent les impôts qui ont été classés et enregistrés au moyen de bénéfices non répartis.

## Investissement durable

Sujet	Mesure	2025	2024	2023	2022	2021
<b>PLACEMENTS MACKENZIE</b>						
Nombre de sociétés mobilisées par les enjeux ESG						
Interventions de Mackenzie <sup>1</sup>	Nombre	<b>290</b>	209	205	369	467
Participation des fournisseurs	Nombre	<b>s. o.</b>	s. o.	s. o.	974	969
Participations liées au climat <sup>2</sup>	Nombre	<b>213</b>	181	147	635	743
Votes par procuration exprimés en cours d'année par Mackenzie <sup>3</sup>	Pourcentage	<b>100</b>	100	100	100	100
Sous-conseillers qui sont signataires des PRI	Pourcentage de l'actif géré	<b>100</b>	100	100	100	100
<b>IG GESTION DE PATRIMOINE</b>						
Votes par procuration exprimés en cours d'année par les sous-conseillers en placement <sup>3</sup>	Pourcentage	<b>99</b>	99	99	98	99
Sous-conseillers qui sont signataires des PRI	Pourcentage de l'actif géré	<b>100</b>	100	100	100	100
<b>PRODUITS PROCURANT DES AVANTAGES SOCIAUX OU ENVIRONNEMENTAUX SPÉCIFIQUES – FINANCIÈRE IGM (GRI FS7, FS11)</b>						
Fonds d'investissement thématiques, de premier ordre et à impact – actif géré <sup>4</sup>	Millions de dollars	<b>7 550,0</b>	5 800,0	6 020,0	4 814,0	4 320,0
Fonds philanthropiques – IG Gestion de patrimoine et Placements Mackenzie	Millions de dollars	<b>586,5</b>	484,6	402,9	347,1	373,0
Régimes enregistrés d'épargne-invalidité	Millions de dollars	<b>3 513,8</b>	2 951,2	2 343,9	1 783,1	1 792,6
Pourcentage de l'actif géré total assujéti à des filtres environnementaux ou sociaux négatifs <sup>5</sup>	Pourcentage	<b>94,0</b>	93,8 <sup>6</sup>	93,4 <sup>6</sup>	93,7 <sup>6</sup>	94,2 <sup>6</sup>

<sup>1</sup> Révision des données de 2020 pour rendre compte des entreprises participantes par rapport à toutes les participations, y compris les participations multiples au sein d'une seule entreprise.

<sup>2</sup> Pour 2023–2025, représente tous les engagements liés au climat menés à l'échelle de Mackenzie. Pour la période 2021–2022, les participations liées au climat comprennent les « participations menées par Mackenzie » et les « participations des fournisseurs ».

<sup>3</sup> Conformément aux exigences des PRI en matière de rapports et des [lignes directrices en matière de vote par procuration](#) qui se trouvent en ligne. Les gestionnaires de placements peuvent choisir de ne prendre aucune mesure ou de ne pas voter pour diverses raisons opérationnelles, y compris voter sur des cartes de vote dissidentes, retenir des votes sur des actions vendues avant la date de l'assemblée, ou préserver la capacité de négocier le titre lorsque le blocage du bulletin de vote est nécessaire.

<sup>4</sup> Chaque boutique de placement de Mackenzie utilise les facteurs ESG dans son processus de placement. Les 7,5 G\$ d'actifs gérés cités ci-dessus ne comprennent que les produits d'« investissement durable » dont les objectifs de durabilité sont explicitement décrits dans les objectifs et les stratégies de chaque produit par le prospectus.

<sup>5</sup> Nouvelle politique d'exclusion des armes à sous-munitions et des mines terrestres antipersonnel mise en place en 2018 et visant les actions et les titres de créances détenus par l'entreprise, mais non les placements dans des instruments dérivés ou des indices pour lesquels notre exposition est indirecte et indépendante de notre volonté.

<sup>6</sup> Nous avons retraité les données précédemment déclarées afin de maintenir l'alignement avec les données historiques et d'assurer la continuité des données.

## Talents

Sujet	Mesure	2025	2024	2023	2022	2021
<b>EMPLOYÉ(E)S PAR RÉGION (GRI 2-7)</b>						
Colombie-Britannique	Nombre total	<b>124</b>	121	119	113	99
Alberta	Nombre total	<b>142</b>	133	110	129	99
Saskatchewan	Nombre total	<b>23</b>	20	21	19	19
Manitoba	Nombre total	<b>1 214</b>	1 230	1 285	1 284	1 331
Ontario	Nombre total	<b>1 574</b>	1 551	1 637	1 981	1 924
Québec	Nombre total	<b>475</b>	465	462	466	425
Canada atlantique	Nombre total	<b>s. o.</b>	51	s. o.	s. o.	44
Nouveau-Brunswick	Nombre total	<b>26</b>	21	18	19	s. o.
Nouvelle-Écosse	Nombre total	<b>14</b>	14	14	22	s. o.
Terre-Neuve-et-Labrador	Nombre total	<b>8</b>	8	9	9	s. o.
Île-du-Prince-Édouard	Nombre total	<b>6</b>	8	6	4	s. o.
Yukon	Nombre total	<b>0</b>	0	s. o.	s. o.	s. o.
Territoires du Nord-Ouest	Nombre total	<b>0</b>	0	s. o.	s. o.	s. o.
Nunavut	Nombre total	<b>0</b>	0	s. o.	s. o.	s. o.
Canada – Total	Nombre total	<b>3 606</b>	3 571	3 681	4 046	3 941
Chine	Nombre total	<b>2</b>	3	3	3	1
Irlande	Nombre total	<b>12</b>	12	13	14	11
Royaume-Uni	Nombre total	<b>1</b>	1	0	0	0
Hong Kong	Nombre total	<b>13</b>	13	13	11	12
États-Unis	Nombre total	<b>16</b>	14	13	13	14
Nombre total d'employé(e)s (toutes les régions géographiques) <sup>1,2</sup>	Nombre total	<b>3 650</b>	3 614	3 723	4 087	3 979

<sup>1</sup> Le nombre total d'employé(e)s (y compris les employé(e)s permanents à temps plein, les employé(e)s permanents à temps partiel, les employé(e)s temporaires et les employé(e)s occasionnels) est fondé sur le nombre d'employé(e)s au 31 décembre.

<sup>2</sup> Au cours de la période, aucune variation importante du nombre de travailleurs(euses) qui sont des employé(e)s et des non-employé(e)s.

## Talents (suite)

Sujet	Mesure	2025	2024	2023	2022	2021
<b>CONSEILLER(ÈRE)S D'IG GESTION DE PATRIMOINE PAR RÉGION (GRI 2-8)</b>						
Alberta	Nombre total	<b>400</b>	405	415	437	447
Canada atlantique	Nombre total	<b>s. o.</b>	s. o.	s. o.	s. o.	219
Nouveau-Brunswick	Nombre total	<b>66</b>	70	67	75	s. o.
Nouvelle-Écosse	Nombre total	<b>49</b>	52	52	68	s. o.
Terre-Neuve-et-Labrador	Nombre total	<b>43</b>	44	47	47	s. o.
Île-du-Prince-Édouard	Nombre total	<b>32</b>	35	35	28	s. o.
Yukon	Nombre total	<b>s. o.</b>	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Territoires du Nord-Ouest	Nombre total	<b>s. o.</b>	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Nunavut	Nombre total	<b>s. o.</b>	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Colombie-Britannique	Nombre total	<b>301</b>	318	319	350	368
Manitoba	Nombre total	<b>184</b>	185	191	198	202
Ontario	Nombre total	<b>1 155</b>	1 136	1 113	1 171	1 167
Québec	Nombre total	<b>780</b>	774	730	744	735
Saskatchewan	Nombre total	<b>102</b>	117	118	125	140
Total des conseillères et conseillers <sup>1,2</sup>	Nombre total	<b>3 112</b>	3 136	3 087	3 243	3 278
<b>ADJOINT(E)S D'IG GESTION DE PATRIMOINE PAR RÉGION (GRI 2-7)</b>						
Alberta	Nombre total	<b>173</b>	179	185	185	191
Canada atlantique	Nombre total	<b>s. o.</b>	s. o.	s. o.	s. o.	108
Nouveau-Brunswick	Nombre total	<b>23</b>	26	27	30	s. o.
Nouvelle-Écosse	Nombre total	<b>21</b>	21	22	32	s. o.
Terre-Neuve-et-Labrador	Nombre total	<b>23</b>	24	21	24	s. o.
Île-du-Prince-Édouard	Nombre total	<b>17</b>	18	20	16	s. o.
Yukon	Nombre total	<b>s. o.</b>	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Territoires du Nord-Ouest	Nombre total	<b>s. o.</b>	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Nunavut	Nombre total	<b>s. o.</b>	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Colombie-Britannique	Nombre total	<b>152</b>	162	174	191	191
Manitoba	Nombre total	<b>74</b>	84	83	79	81
Ontario	Nombre total	<b>417</b>	468	481	504	501
Québec	Nombre total	<b>340</b>	345	335	339	338
Saskatchewan	Nombre total	<b>33</b>	36	42	46	54
Total des adjointes et adjoints <sup>1,2</sup>	Nombre total	<b>1 273</b>	1 363	1 390	1 446	1 464

<sup>1</sup> Le nombre total de conseillères et conseillers et d'adjointes et adjoints est basé sur le nombre d'employées et employés au 31 décembre.

<sup>2</sup> Au cours de la période, aucune variation importante du nombre de travailleurs(euses) qui sont des employé(e)s et des non-employé(e)s.

## Talents (suite)

Sujet	Mesure	2025	2024	2023	2022	2021
<b>EMPLOYÉ(E)S PAR GENRE ET TYPE (GRI 2-7)</b>						
Total mondial <sup>1,2</sup>	Nombre total	<b>3 650</b>	3 614	3 723	4 087	3 979
Femmes	Nombre total	<b>1 973</b>	1 993	2 109	2 327	2 279
Hommes	Nombre total	<b>1 667</b>	1 608	1 602	1 745	1 694
Non binaire/genre non indiqué	Nombre total	<b>10</b>	13	12	15	6
Permanent	Nombre total	<b>3 594</b>	3 533	3 651	4 010	3 827
Femmes	Nombre total	<b>1 937</b>	1 952	2 066	2 275	2 177
Hommes	Nombre total	<b>1 647</b>	1 576	1 573	1 720	1 644
Non binaire/genre non indiqué	Nombre total	<b>10</b>	5	12	15	6
Temporaire	Nombre total	<b>34</b>	46	64	65	152
Femmes	Nombre total	<b>22</b>	30	37	41	102
Hommes	Nombre total	<b>12</b>	16	27	24	50
Non binaire/genre non indiqué	Nombre total	<b>0</b>	0	0	s. o.	s. o.
Employé(e)s occasionnel(le)s	Nombre total	<b>22</b>	27	8	12	s. o.
Femmes	Nombre total	<b>14</b>	11	6	11	s. o.
Hommes	Nombre total	<b>8</b>	16	2	1	s. o.
Non binaire/genre non indiqué	Nombre total	<b>0</b>	0	0	s. o.	s. o.
Employé(e)s à temps plein	Nombre total	<b>3 599</b>	3 541	3 606	4 017	3 921
Femmes	Nombre total	<b>1 934</b>	1 949	2 025	2 288	2 230
Hommes	Nombre total	<b>1 655</b>	1 587	1 569	1 016	1 685
Non binaire/genre non indiqué	Nombre total	<b>10</b>	5	12	10	6
Employé(e)s à temps partiel (comprend les employé(e)s occasionnel(le)s)	Nombre total	<b>51</b>	65	45	70	58
Femmes	Nombre total	<b>39</b>	44	41	62	49
Hommes	Nombre total	<b>12</b>	21	4	7	9
Non binaire/genre non indiqué	Nombre total	<b>0</b>	0	0	1	s. o.
<b>CONVENTIONS COLLECTIVES (GRI 2-30)</b>						
Employé(e)s couvert(e)s par des conventions collectives	Pourcentage du nombre total d'employé(e)s	<b>0</b>	0	0	0	0

<sup>1</sup> Le nombre total d'employé(e)s (y compris les employé(e)s permanents à temps plein, les employé(e)s permanents à temps partiel, les employé(e)s temporaires et les employé(e)s occasionnels) est fondé sur le nombre d'employé(e)s au 31 décembre.

<sup>2</sup> Au cours de la période, aucune variation importante du nombre de travailleurs(euses) qui sont des employé(e)s et des non-employé(e)s.

## Talents (suite)

Sujet	Mesure	2025	2024	2023	2022	2021
<b>NOUVELLES EMBauchES (GRI 401-1)</b>						
Nombre total de nouvelles embauches (toutes les régions géographiques) <sup>1</sup>	Nombre total	<b>681</b>	755	844	941	s. o.
Pourcentage du nombre total de nouvelles embauches (toutes les régions géographiques)	Pourcentage du nombre total d'employé(e)s	<b>18,7</b>	20,9	22,7	23,0	s. o.
Total des nouvelles embauches permanentes	Nombre total	<b>461</b>	544	s. o.	s. o.	592
Pourcentage du nombre total de nouvelles embauches permanentes	Pourcentage du nombre total d'employé(e)s	<b>12,6</b>	15,1	s. o.	s. o.	15,5
Groupes d'âge des employé(e)s						
Moins de 30 ans	Pourcentage du nombre total d'employé(e)s	<b>48,3</b>	48,9	43,2	45,2	29,6
30 à 50 ans	Pourcentage du nombre total d'employé(e)s	<b>41,7</b>	42,5	46,1	40,6	54,2
Plus de 50 ans	Pourcentage du nombre total d'employé(e)s	<b>10</b>	8,6	10,7	14,2	16,2
Genre des employé(e)s						
Femmes	Pourcentage du nombre total d'employé(e)s	<b>45,8</b>	48,6	51,2	52,4	55,4
Hommes	Pourcentage du nombre total d'employé(e)s	<b>54</b>	50,7	48,2	47,0	44,1
Non binaire/genre non indiqué	Pourcentage du nombre total d'employé(e)s	<b>0,1</b>	0,7	0,6	0,6	0,5
<b>ROULEMENT DU PERSONNEL (GRI 401-1)</b>						
Roulement total du personnel – employé(e)s permanent(e)s	Nombre total	<b>438</b>	699	582	638	491
Pourcentage total du roulement	Pourcentage du nombre total d'employé(e)s	<b>12</b>	19,3	15,9	15,9	12,8
Roulement volontaire du personnel – employé(e)s permanent(e)s	Nombre total	<b>357</b>	330	311	583	400
Pourcentage du roulement volontaire	Pourcentage du nombre total d'employé(e)s	<b>9,8</b>	9,1	8,5	14,5	10,5
Groupes d'âge des employé(e)s						
Moins de 30 ans	Pourcentage du nombre total d'employé(e)s	<b>23</b>	23,0	18,0	34,6	25,7
30 à 50 ans	Pourcentage du nombre total d'employé(e)s	<b>48,9</b>	49,1	54,0	46,2	54,2
Plus de 50 ans	Pourcentage du nombre total d'employé(e)s	<b>28</b>	27,9	28,0	19,2	20,2
Genre des employé(e)s						
Femmes	Pourcentage du nombre total d'employé(e)s	<b>53,4</b>	58,0	51,7	52,6	51,9
Hommes	Pourcentage du nombre total d'employé(e)s	<b>46,3</b>	41,6	47,8	46,9	47,7
Non binaire/genre non indiqué	Pourcentage du nombre total d'employé(e)s	<b>0,2</b>	0,4	0,5	0,5	0,3
<b>FORMATION ET ÉDUCATION (GRI 404-3)</b>						
Employé(e)s recevant des évaluations du rendement	Pourcentage du nombre total d'employé(e)s admissibles	<b>100</b>	100	100	100	100

<sup>1</sup> Le nombre total d'employé(e)s (y compris les employé(e)s permanents à temps plein, les employé(e)s permanents à temps partiel, les employé(e)s temporaires et les employé(e)s occasionnels) est fondé sur le nombre d'employé(e)s au 31 décembre.

## Talents (suite)

Sujet	Mesure	2025	2024	2023	2022	2021
<b>DIVERSITÉ, ÉQUITÉ ET INCLUSION (GRI 405-1)</b>						
Genre des employé(e)s						
Femmes	Pourcentage du nombre total d'employé(e)s	<b>54,1</b>	55,1	56,7	56,9	57,3
Hommes	Pourcentage du nombre total d'employé(e)s	<b>45,7</b>	44,5	43,0	42,7	42,5
Non binaire/genre non indiqué	Pourcentage du nombre total d'employé(e)s	<b>0,3</b>	0,4	0,3	0,4	0,2
Employé(e)s selon l'origine ethnique/raciale						
Communauté blanche	Pourcentage des employé(e)s s'étant auto-déclaré(e)s	<b>42,2</b>	42,4	40,6	40,3	37,6
Communautés racisées (panasiatique, latino-américaine)	Pourcentage des employé(e)s s'étant auto-déclaré(e)s	<b>34,8</b>	28,5	31,1	24,5	21,9
Communauté noire	Pourcentage des employé(e)s s'étant auto-déclaré(e)s	<b>7,5</b>	7,4	7,1	5,8	5,0
Autochtones	Pourcentage des employé(e)s s'étant auto-déclaré(e)s	<b>1,2</b>	1,3	1,4	1,3	1,3
Non inscrit(e)/préfère ne pas répondre	Pourcentage des employé(e)s s'étant auto-déclaré(e)s	<b>14,3</b>	20,3	19,8	28,1	34,1
Employé(e)s qui s'identifient comme membres de la communauté 2SLGBTQIA+	Pourcentage des employé(e)s s'étant auto-déclaré(e)s	<b>3,7</b>	3,4	3,4	2,8	1,5
Employé(e)s en situation de handicap	Pourcentage des employé(e)s s'étant auto-déclaré(e)s	<b>3</b>	2,8	2,3	1,8	1,3
Groupes d'âge des employé(e)s						
Moins de 30 ans	Pourcentage du nombre total d'employé(e)s	<b>15,3</b>	16,7	16,7	15,4	15,0
30 à 50 ans	Pourcentage du nombre total d'employé(e)s	<b>57,7</b>	56,8	56,7	56,8	58,8
Plus de 50 ans	Pourcentage du nombre total d'employé(e)s	<b>27,0</b>	26,9	26,6	27,8	26,2
Membres de la haute direction <sup>1</sup>						
Femmes	Pourcentage du nombre total d'employé(e)s	<b>29,2</b>	28,0	33,8	32,5	31,8
Hommes	Pourcentage du nombre total d'employé(e)s	<b>70,4</b>	71,6	65,7	67,1	67,8
Non-binaires/genre non inscrit	Pourcentage du nombre total d'employé(e)s	<b>0,4</b>	0,4	0,5	0,4	0,4
Blancs	Pourcentage des employé(e)s s'étant auto-déclaré(e)s	<b>72,0</b>	72,8	69,7	67,9	s. o.
Personnes racisées (panasiatique, latino-américaine)	Pourcentage des employé(e)s s'étant auto-déclaré(e)s	<b>14,2</b>	14,0	16,2	15,4	s. o.
Noirs	Pourcentage des employé(e)s s'étant auto-déclaré(e)s	<b>3,2</b>	2,9	3,5	2,8	s. o.
Autochtones	Pourcentage des employé(e)s s'étant auto-déclaré(e)s	<b>1,6</b>	1,6	1,5	0,8	s. o.
Non inscrit(e)/préfère ne pas répondre	Pourcentage des employé(e)s s'étant auto-déclaré(e)s	<b>9,1</b>	8,6	9,1	13,0	s. o.
Employé(e)s qui s'identifient comme membres de la communauté 2SLGBTQIA+	Pourcentage des employé(e)s s'étant auto-déclaré(e)s	<b>1,6</b>	1,6	2,0	2,0	s. o.
Employé(e)s en situation de handicap	Pourcentage des employé(e)s s'étant auto-déclaré(e)s	<b>2,8</b>	1,2	1,5	2,0	s. o.
Moins de 30 ans	Pourcentage du nombre total d'employé(e)s	<b>0,0</b>	0,0	s. o.	s. o.	s. o.
30 à 50 ans	Pourcentage du nombre total d'employé(e)s	<b>41,5</b>	41,2	46,0	49,3	51,1
Plus de 50 ans	Pourcentage du nombre total d'employé(e)s	<b>58,5</b>	58,8	54,0	50,7	48,9

<sup>1</sup> Comprend les vice-président(e)s et échelons supérieurs.

## Talents (suite)

Sujet	Mesure	2025	2024	2023	2022	2021
<b>DIVERSITÉ, ÉQUITÉ ET INCLUSION (GRI 405-1) (SUITE)</b>						
Gestion des employé(e)s (intermédiaire)						
Femmes	Pourcentage du nombre total d'employé(e)s	<b>46,8</b>	47,3	46,7	47,6	46,4
Hommes	Pourcentage du nombre total d'employé(e)s	<b>53,0</b>	52,4	53,1	52,2	53,5
Non-binaires/genre non inscrit	Pourcentage du nombre total d'employé(e)s	<b>0,2</b>	0,1	0,2	0,2	0,1
Communauté blanche	Pourcentage des employé(e)s s'étant auto-déclaré(e)s	<b>48,6</b>	49,3	49,6	49,7	s. o.
Communautés racisées (panasiatique, latino-américaine)	Pourcentage des employé(e)s s'étant auto-déclaré(e)s	<b>31,1</b>	29,0	25,4	20,0	s. o.
Communauté noire	Pourcentage des employé(e)s s'étant auto-déclaré(e)s	<b>4,6</b>	4,6	4,5	3,8	s. o.
Autochtones	Pourcentage des employé(e)s s'étant auto-déclaré(e)s	<b>1,2</b>	1,1	1,2	1,1	s. o.
Non inscrit(e)/préfère ne pas répondre	Pourcentage des employé(e)s s'étant auto-déclaré(e)s	<b>14,5</b>	16,1	19,3	25,4	s. o.
Employé(e)s qui s'identifient comme membres de la communauté 2SLGBTQIA+	Pourcentage des employé(e)s s'étant auto-déclaré(e)s	<b>3,3</b>	3,0	2,9	2,2	s. o.
Employé(e)s en situation de handicap	Pourcentage des employé(e)s s'étant auto-déclaré(e)s	<b>2,9</b>	2,5	2,1	1,4	s. o.
Moins de 30 ans	Pourcentage du nombre total d'employé(e)s	<b>7,6</b>	8,3	8,3	7,9	7,8
30 à 50 ans	Pourcentage du nombre total d'employé(e)s	<b>64,1</b>	64,3	66,0	63,4	64,6
Plus de 50 ans	Pourcentage du nombre total d'employé(e)s	<b>28,3</b>	27,5	25,7	28,7	27,7
Employé(e)s non cadres (débutant(e)s)						
Femmes	Pourcentage du nombre total d'employé(e)s	<b>65,4</b>	66,6	68,0	67,9	67,3
Hommes	Pourcentage du nombre total d'employé(e)s	<b>34,0</b>	33,0	31,6	31,6	32,5
Non-binaires/genre non inscrit	Pourcentage du nombre total d'employé(e)s	<b>0,3</b>	0,4	0,4	0,5	0,2
Communauté blanche	Pourcentage des employé(e)s s'étant auto-déclaré(e)s	<b>31,0</b>	31,5	29,1	28,9	s. o.
Communautés racisées (panasiatique, latino-américaine)	Pourcentage des employé(e)s s'étant auto-déclaré(e)s	<b>41,9</b>	40,1	37,8	29,5	s. o.
Communauté noire	Pourcentage des employé(e)s s'étant auto-déclaré(e)s	<b>11,1</b>	10,7	9,7	7,7	s. o.
Autochtones	Pourcentage des employé(e)s s'étant auto-déclaré(e)s	<b>1,3</b>	1,5	1,6	1,4	s. o.
Non inscrit(e)/préfère ne pas répondre	Pourcentage des employé(e)s s'étant auto-déclaré(e)s	<b>14,8</b>	16,2	21,7	32,5	s. o.
Employé(e)s qui s'identifient comme membres de la communauté 2SLGBTQIA+	Pourcentage des employé(e)s s'étant auto-déclaré(e)s	<b>4,5</b>	4,0	4,0	3,3	s. o.
Employé(e)s en situation de handicap	Pourcentage des employé(e)s s'étant auto-déclaré(e)s	<b>3,1</b>	3,3	2,5	2,0	s. o.
Moins de 30 ans	Pourcentage du nombre total d'employé(e)s	<b>25,6</b>	26,4	25,6	23,1	19,5
30 à 50 ans	Pourcentage du nombre total d'employé(e)s	<b>53,5</b>	51,8	50,6	53,0	56,9
Plus de 50 ans	Pourcentage du nombre total d'employé(e)s	<b>20,9</b>	21,8	23,8	23,9	23,6

## Talents (suite)

Sujet	Mesure	2025	2024	2023	2022	2021
<b>DIVERSITÉ, ÉQUITÉ ET INCLUSION (GRI 405-1) (SUITE)</b>						
IG Gestion de patrimoine – VPR						
Femmes	Pourcentage de VPR	<b>13,7</b>	11,5	13,0	10,0	s. o.
Hommes	Pourcentage de VPR	<b>86,3</b>	88,5	87,0	90,0	s. o.
Conseiller(è)s d'IG Gestion de patrimoine						
Femmes	Pourcentage du nombre total de conseiller(ère)s	<b>34,4</b>	29,0	29,0	29,0	28,0
Hommes	Pourcentage du nombre total de conseiller(ère)s	<b>65,6</b>	71,0	71,0	71,0	72,0
Conseiller(ère)s d'IG Gestion de patrimoine – nouvelles recrues						
Femmes	Pourcentage du nombre total de nouveaux(elles) conseiller(ère)s	<b>35,3</b>	40,0	40,0	40,0	35,0
Hommes	Pourcentage du nombre total de nouveaux(elles) conseiller(ère)s	<b>64,7</b>	60,0	60,0	60,0	65,0
<b>CONGÉ PARENTAL<sup>1</sup> (GRI 401-3)</b>						
Employé(e)s admissibles à un congé parental						
Femmes	Nombre total	<b>1 973</b>	1 993			
Hommes	Nombre total	<b>1 667</b>	1 608			
Non binaire/genre non indiqué	Nombre total	<b>10</b>	13			
Employé(e)s ayant pris un congé parental						
Femmes	Nombre total	<b>58</b>	67			
Hommes	Nombre total	<b>33</b>	32			

<sup>1</sup> Les données sur les congés parentaux ont été fournies à compter de 2024.

## Introduction

Approche en matière de développement durable

Piliers de développement durable

Pratiques commerciales responsables

## Rendement

## Environnement

Sujet	Mesure	2025	2024 (année de référence)
<b>ÉNERGIE CONSOMMÉE AU SEIN DE L'ORGANISATION<sup>1,2</sup> (GRI 302-1)</b>			
Gaz naturel (chauffage) <sup>3</sup>	Mégawattheures	<b>3 049</b>	2 953
Diesel (génératrice de secours)	Mégawattheures	–	12
Énergie directe consommée	Mégawattheures	<b>3 049</b>	2 965
Énergie (électricité) indirecte consommée	Mégawattheures	<b>5 285</b>	5 008
<b>Énergie totale consommée au sein de l'organisation</b>	Mégawattheures	<b>8 334</b>	7 973
Pourcentage d'électricité consommée au sein de l'organisation provenant de sources à faible émission de carbone <sup>4</sup>	Pourcentage du total	<b>100</b>	100
Pourcentage de l'énergie consommée au sein de l'organisation provenant de sources à faibles émissions de carbone <sup>4</sup>	Pourcentage du total	<b>99,8</b>	99,7
<b>ÉNERGIE CONSOMMÉE À L'EXTÉRIEUR DE L'ORGANISATION (GRI 302-2)</b>			
Propriétés louées en amont <sup>5</sup>	Mégawattheures	<b>33 153</b>	33 559
Immeubles de fonds d'investissement <sup>6</sup>	Mégawattheures	<b>195 917</b>	189 288
Déplacements d'affaires – avion <sup>7</sup>	Milliers de milles terrestres	<b>8 616</b>	8 426
Déplacements d'affaires – terrestre <sup>7</sup>	Milliers de kilomètres	<b>1 502</b>	1 502
<b>EAU ET DÉCHETS (GRI 303-1, 306-2)</b>			
Eau consommée dans le cadre des activités <sup>8</sup>	Milliers de mètres cubes	<b>42</b>	36
Déchets générés par les activités – installation détenue <sup>9</sup>	Tonnes	<b>12</b>	11

<sup>1</sup> IGM a choisi la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 comme nouvelle année de référence, à la place de l'année de référence précédente de 2013. L'année 2024 a été recalculée pour tenir compte de changements comme des changements méthodologiques et l'amélioration de la disponibilité des données, comme il est mentionné dans les notes en bas de page 3, 5, 6, 7 et 9. Compte tenu du calendrier de calcul, les inventaires des émissions de GES pour l'année de déclaration utilisent les facteurs d'émission (FE) les plus récents disponibles à la date de déclaration (c.-à-d. le 31 décembre de l'année de déclaration). Pour les mises à jour des années précédentes, les FE les plus récents pour chaque année respective disponible à la date de déclaration sont appliqués.

<sup>2</sup> Les émissions de GES ont été mesurées conformément au Protocole des gaz à effet de serre : une norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise (2004) (Protocole des GES), à l'aide de l'approche de consolidation du contrôle financier qui englobe la Société financière IGM.

<sup>3</sup> Chaque année, IGM achète des certificats thermiques renouvelables (CTR) auprès de Bullfrog Power pour compenser 100 % de la consommation de gaz naturel dans l'immeuble du siège social dont nous sommes propriétaires (périmètre 1). Le gaz naturel renouvelable associé à ces certificats est utilisé pour remplacer le gaz naturel à base de combustibles fossiles pour le compte d'IGM. Grâce à ce processus, le gaz naturel renouvelable remplace le gaz naturel à base de combustibles fossiles, dans un rapport de 1 gigajoule pour 1 gigajoule. La quantité de CTR appliquée se fonde sur la quantité de gaz naturel conventionnel consommée en 2025, mesurée en mètres cubes (m<sup>3</sup>). La consommation de gaz naturel renouvelable par l'utilisateur final émet du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) biogénique, qui doit être divulgué séparément, comme l'exige le Protocole des GES. En 2025, cela représente 574 tonnes de CO<sub>2</sub> biogénique. Le gaz naturel renouvelable de Bullfrog Power contient des quantités traçables de méthane (CH<sub>4</sub>) et d'oxyde nitreux (N<sub>2</sub>O), ce qui se traduit par un facteur d'émission de 0,000010554 tCO<sub>2</sub>e/m<sup>3</sup>. En 2025, cela représente 0,29 tonne de CH<sub>4</sub>/m<sup>3</sup> et 2,81 tonnes de N<sub>2</sub>O/m<sup>3</sup>, soit 0,05 % du total des émissions opérationnelles.

<sup>4</sup> Les énergies renouvelables comprennent l'électricité de Manitoba Hydro et les certificats thermiques renouvelables (CTR) de Bullfrog Power comme indiqué à la note de bas de page 3.

<sup>5</sup> Comprend l'électricité, le gaz naturel et le propane de nos bureaux loués au Canada seulement. Les bureaux internationaux ne sont pas inclus, car ils ne sont pas considérés comme importants. Les données sur les activités principales obtenues à partir des factures et des rapports des fournisseurs et des gestionnaires immobiliers ont été priorisées dans les calculs. Lorsque ces données n'étaient pas disponibles, les données moyennes sectorielles ont été utilisées pour extrapoler les émissions. IGM a choisi de classer les propriétés louées selon la norme IAS 17. Par conséquent, les biens loués sont classés dans la catégorie des locations opérationnelles et déclarés dans le périmètre 3. Nous continuerons d'examiner la situation à mesure que les directives relatives au Protocole des GES seront mises à jour.

<sup>6</sup> Les données sur l'énergie et les émissions de GES connexes pour le Fonds de biens immobiliers IG tiennent compte de la superficie moyenne du portefeuille de 11 526 663 pieds carrés en 2025. Les nouveaux développements ont été inclus à partir de la date d'exploitation initiale, tandis que les données pour les propriétés acquises ont été estimées à partir de l'année de référence 2024 lorsque les données réelles n'étaient pas disponibles. Les données sur les activités principales obtenues à partir des factures et des rapports des fournisseurs et des gestionnaires immobiliers ont été priorisées dans les calculs. Lorsque ces données n'étaient pas disponibles, les données moyennes sectorielles ont été utilisées pour extrapoler les émissions. La propriété du 1090 Homer a acheté tout son gaz naturel renouvelable de FortisBC depuis l'année de référence. En 2025, le calcul du facteur d'attribution a été mis à jour pour l'aligner sur la méthode du PCAF. Ce changement a été appliqué rétroactivement à l'année de référence.

<sup>7</sup> IGM a élargi la portée des déplacements d'affaires pour y inclure les déplacements en train et les déplacements en avion remboursés aux administrateurs ou administratrices. Ce changement a été appliqué à partir de l'année de référence. Ces paramètres ne comprennent pas les déplacements d'affaires effectués par les conseiller(ère)s financier(ère)s IG mentionnés dans la note de bas de page 2 à la page suivante. Les émissions liées au transport aérien sont maintenant calculées en fonction de la date du voyage plutôt que de la date de la facture; cette approche a été appliquée de manière constante à partir de l'année de référence. Les facteurs d'émission pour le transport aérien ont également été mis à jour : les émissions étaient auparavant calculées à l'aide des facteurs de l'EPA des États-Unis; toutefois, pour les voyages à l'extérieur de l'Amérique du Nord, les facteurs d'émission DEFRA (à l'exclusion du forçage radiatif) sont maintenant appliqués pour maintenir la pertinence régionale et la cohérence méthodologique. Ce changement a été appliqué à partir de l'année de référence.

<sup>8</sup> La consommation d'eau englobe les locaux appartenant à IGM et les bureaux loués au Canada. Seuls les emplacements pour lesquels des données réelles sur la consommation d'eau ont été reçues ont été inclus. Pour 2025 et 2024, cela représente respectivement 45 % et 43 % de la superficie des bureaux au Canada. Au cours des années précédentes, les données sur la consommation d'eau comprenaient une combinaison de consommation réelle et estimée pour certains emplacements.

<sup>9</sup> Les déchets générés par les activités ont trait uniquement aux locaux qui nous appartiennent. En 2025, la méthode a été mise à jour pour utiliser les pondérations réelles des rapports sur les déchets, et ce changement a été apporté rétroactivement à 2024. Par le passé, les émissions étaient calculées à l'aide de facteurs dérivés de la méthode de décroissance de premier ordre du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) de 2006. À la suite d'un examen interne, le facteur d'émission a été mis à jour en fonction des facteurs de déchets enfouis de l'EPA des États-Unis afin de s'aligner sur les pratiques en vigueur dans le secteur. Les facteurs révisés ont été appliqués à partir de l'année de référence 2024.

Ce tableau présente deux années de données environnementales plutôt que les cinq années de données historiques incluses dans les rapports précédents. Cela reflète la mise à jour de notre année de référence des émissions de 2013 à 2024, conformément aux pratiques exemplaires et à l'élaboration continue de nouvelles cibles climatiques. Au cours de cette période, nous avons également renforcé nos déclarations d'émissions grâce à la mise en œuvre d'un plan de gestion de l'inventaire robuste ce qui a entraîné des mises à jour des méthodologies et une amélioration de la qualité des données. En raison de ces changements, des données historiques supplémentaires ne seraient pas entièrement comparables. D'autres données historiques sur l'environnement, y compris le rendement par rapport à nos cibles précédentes, sont disponibles dans le Rapport sur le développement durable de 2024.

## Introduction

## Approche en matière de développement durable

## Piliers de développement durable

## Pratiques commerciales responsables

## Rendement

## Environnement (suite)

Sujet	Mesure	2025	2024 (année de référence)	
<b>INTENSITÉ ÉNERGÉTIQUE (GRI 302-3)</b>				
Quantité totale d'énergie consommée dans les immeubles à bureaux loués par l'organisation ou lui appartenant <sup>1</sup>	Mégawattheures	<b>41 487</b>	41 532	
Nombre de personnes dans les locaux loués par l'organisation ou lui appartenant <sup>2</sup>	Nombre	<b>7 991</b>	8 070	
Bureaux au Canada <sup>3</sup>	Pieds carrés (moyenne)	<b>1 502 042</b>	1 537 983	
Énergie consommée par personne	Mégawattheures par personne	<b>5,19</b>	5,15	
Énergie consommée par pied carré	Mégawattheures par pied carré	<b>0,028</b>	0,027	
<b>TOTAL DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)<sup>4</sup> (GRI 305-1, 305-2, 305-3, 305-5)</b>				
Émissions de GES de périmètre 1 et de périmètre 2	Émission de GES de périmètre 1 <sup>5</sup>	Tonnes métriques d'équivalent CO <sub>2</sub>	<b>577</b>	639
	Émissions de GES de périmètre 2 (selon l'emplacement)	Tonnes métriques d'équivalent CO <sub>2</sub>	<b>12</b>	11
	Émissions de GES de portée 2 (selon le marché) <sup>6</sup>	Tonnes métriques d'équivalent CO <sub>2</sub>	<b>10</b>	9
	<b>Total des émissions de GES de périmètre 1 et de périmètre 2 (selon l'emplacement)</b>	Tonnes métriques d'équivalent CO <sub>2</sub>	<b>589</b>	650
	<b>Total des émissions de GES de périmètre 1 et de périmètre 2 (selon le marché)</b>	Tonnes métriques d'équivalent CO <sub>2</sub>	<b>587</b>	648
	Certificats thermiques renouvelables (CRT) appliqués au périmètre 1 <sup>7</sup>	Tonnes métriques d'équivalent CO <sub>2</sub>	<b>(574)</b>	(556)
	Les crédits carbone ont été retirés pour les émissions de GES de périmètre 1 et 2 <sup>8</sup>	Tonnes métriques d'équivalent CO <sub>2</sub>	<b>(13)</b>	(92)
	Émissions de GES opérationnelles de périmètre 3	Catégorie 8 : Actifs loués en amont <sup>9</sup>	Tonnes métriques d'équivalent CO <sub>2</sub>	<b>4 085</b>
Catégorie 6 : Déplacements d'affaires – en avion <sup>10</sup>		Tonnes métriques d'équivalent CO <sub>2</sub>	<b>1 469</b>	1 266
Catégorie 6 : Déplacement d'affaires – terrestre <sup>10</sup>		Tonnes métriques d'équivalent CO <sub>2</sub>	<b>275</b>	274
Catégorie 5 : Déchets générés par les activités <sup>11</sup>		Tonnes métriques d'équivalent CO <sub>2</sub>	<b>8</b>	7
<b>Total des émissions de GES opérationnelles de périmètre 3</b>		Tonnes métriques d'équivalent CO <sub>2</sub>	<b>5 836</b>	5 697
Les crédits carbone ont été retirés pour les émissions de GES opérationnelles du périmètre 3 <sup>8</sup>	Tonnes métriques d'équivalent CO <sub>2</sub>	<b>(5 836)</b>	(5 697)	

<sup>1</sup> Comprend les locaux appartenant à l'organisation et ceux loués pour ses activités. N'inclut pas les propriétés des investissements – voir la note de bas de page 6 à la page précédente.

<sup>2</sup> Comprend 3 606 employé(e)s et 4 385 conseiller(ère)s financiers IG au Canada en 2025, selon l'effectif.

<sup>3</sup> La superficie en pieds carrés est modifiée au besoin pour correspondre à la plus récente évaluation de la propriété.

<sup>4</sup> Lorsqu'elle est disponible, l'évaluation scientifique la plus récente du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat en vigueur à la date de déclaration (31 décembre de l'année de déclaration) est appliquée aux facteurs d'émission. Lorsque les facteurs d'émission sont fournis directement en équivalent CO<sub>2</sub> et que les potentiels de réchauffement climatique sous-jacents ne peuvent pas être séparés ou mis à jour, les facteurs sont utilisés tels qu'ils sont fournis sans recalcul. Sauf indication contraire dans les présentes notes, les facteurs d'émission du Rapport d'inventaire national 1990-2023 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada, partie 1, partie 2 et partie 3 (Ottawa : Environnement et Changement climatique Canada, 2025) ont été appliqués.

<sup>5</sup> Le périmètre 1 comprend les émissions de gaz naturel, de diesel (génératrice de secours) et de réfrigérants. Selon le Protocole des GES, les GES réglementés par le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone doivent être déclarés en dehors des portées d'un inventaire d'entreprise. Par conséquent, 77,34 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> du réfrigérant R-22 émis en 2024 ne sont pas incluses, et il n'y a pas eu de ces émissions en 2025.

<sup>6</sup> Les émissions du périmètre 2 basées sur le marché s'appuient sur le facteur d'émission fourni directement par le fournisseur de services publics, Manitoba Hydro.

<sup>7</sup> Chaque année, IGM achète des certificats thermiques renouvelables (CTR) auprès de Bullfrog Power pour compenser 100 % de la consommation de gaz naturel dans l'immeuble du siège social dont nous sommes propriétaires (type 1). Le gaz naturel renouvelable associé à ces certificats est utilisé pour remplacer le gaz naturel à base de combustibles fossiles pour le compte d'IGM. Grâce à ce processus, le gaz naturel renouvelable remplace le gaz naturel à base de combustibles fossiles, dans un rapport de 1 gigajoule pour 1 gigajoule. La quantité de CTR appliquée se fonde sur la quantité de gaz naturel conventionnel consommée en 2025, mesurée en mètres cubes (m<sup>3</sup>). La consommation de gaz naturel renouvelable par l'utilisateur final émet du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) biogénique, qui doit être divulgué séparément, comme l'exige le Protocole des GES. En 2025, cela représente 574 tonnes de CO<sub>2</sub> biogénique. Le gaz naturel renouvelable de Bullfrog Power contient des quantités traçables de méthane (CH<sub>4</sub>) et d'oxyde nitreux (N<sub>2</sub>O), ce qui se traduit par un facteur d'émission de 0,000010554 tCO<sub>2</sub>e/m<sup>3</sup>. En 2025, cela représente 0,29 tonne de CH<sub>4</sub>/m<sup>3</sup> et 2,81 tonnes de N<sub>2</sub>O/m<sup>3</sup>, soit 0,05 % du total des émissions opérationnelles.

<sup>8</sup> IGM achète des crédits compensatoires pour couvrir les émissions suivantes : (i) les émissions restantes de périmètre 1, 2 et 3 dans l'installation qu'elle possède après l'application des CTR de Bullfrog Power, (ii) les émissions du périmètre 3 provenant de propriétés louées et (iii) les émissions du périmètre 3 provenant de déplacements d'affaires (transport terrestre et transport aérien d'entreprise). En 2025, 5 000 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> de crédits carbone certifiés BC Forest Carbon Offset Protocol (FCOP) et ISO 14064-2 ont été achetées, tandis qu'en 2024, 4 000 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> de crédits certifiés Gold Standard ont été achetées.

<sup>9</sup> Comprend l'électricité, le gaz naturel et le propane de nos bureaux loués au Canada seulement. Les bureaux internationaux ne sont pas inclus, car ils ne sont pas considérés comme importants. Les données sur les activités principales obtenues à partir des factures et des rapports des fournisseurs et des questionnaires immobiliers ont été priorisées dans les calculs. Lorsque ces données n'étaient pas disponibles, les données moyennes sectorielles ont été utilisées pour extrapoler les émissions. IGM a choisi de classer les propriétés louées selon la norme IAS 17. Par conséquent, les biens loués sont classés dans la catégorie des locations opérationnelles et déclarés dans le périmètre 3. Nous continuerons d'examiner la situation à mesure que les directives relatives au Protocole des GES seront mises à jour.

<sup>10</sup> IGM a élargi la portée des déplacements d'affaires pour y inclure les déplacements en train et les déplacements en avion remboursés aux administrateurs ou administratrices. Ce changement a été appliqué à partir de l'année de référence. Ces paramètres ne comprennent pas les déplacements d'affaires effectués par les conseiller(ère)s financier(ères) IG mentionnés dans la note de bas de page 2. Les émissions liées au transport aérien sont maintenant calculées en fonction de la date du voyage plutôt que de la date de la facture; cette approche a été appliquée de manière constante à partir de l'année de référence. Les facteurs d'émission pour le transport aérien ont également été mis à jour : les émissions étaient auparavant calculées à l'aide des facteurs de l'EPA des États-Unis; toutefois, pour les voyages à l'extérieur de l'Amérique du Nord, les facteurs d'émission DEFRA (à l'exclusion du forçage radiatif) sont maintenant appliqués pour maintenir la pertinence régionale et la cohérence méthodologique. Ce changement a été appliqué à partir de l'année de référence.

<sup>11</sup> Les déchets générés par les activités ont trait uniquement aux locaux qui nous appartiennent. En 2025, la méthode a été mise à jour pour utiliser les pondérations réelles des rapports sur les déchets, et ce changement a été apporté rétroactivement à 2024. Par le passé, les émissions étaient calculées à l'aide de facteurs dérivés de la méthode de décroissance de premier ordre du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) de 2006. À la suite d'un examen interne, le facteur d'émission a été mis à jour en fonction des facteurs de déchets enfouis de l'EPA des États-Unis afin de s'aligner sur les pratiques en vigueur dans le secteur. Les facteurs révisés ont été appliqués à partir de l'année de référence 2024.

## Environnement (suite)

Sujet	Mesure	2025	2024 (année de référence)	
<b>TOTAL DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES) (GRI 305-1, 305-2, 305-3, 305-5) (SUITE)</b>				
Émissions financées	Catégorie 15 : Immeubles de fonds d'investissement <sup>1</sup>	Tonnes métriques d'équivalent CO <sub>2</sub>	<b>31 264</b>	30 061
	Catégorie 15 : Actions cotées en bourse <sup>2</sup>	Tonnes métriques d'équivalent CO <sub>2</sub>	<b>8 052 019</b>	–
	Catégorie 15 : Obligations de sociétés <sup>2</sup>	Tonnes métriques d'équivalent CO <sub>2</sub>	<b>1 781 018</b>	–
	<b>Total des émissions financées déclarées</b>	Tonnes métriques d'équivalent CO <sub>2</sub>	<b>9 864 301</b>	–
<b>INTENSITÉ DES ÉMISSIONS (GRI 305-4)</b>				
Émissions totales des espaces de bureau détenus et loués <sup>3,4</sup>		Tonnes métriques d'équivalent CO <sub>2</sub>	<b>5 849</b>	5 789
Nombre de personnes dans les locaux loués par l'organisation ou lui appartenant		Nombre	<b>7 991</b>	8 070
Bureaux au Canada <sup>5</sup>		Pieds carrés (moyenne)	<b>1 502 042</b>	1 537 983
Émissions par personne		Tonnes métriques d'équivalent CO <sub>2</sub> par personne	<b>0,73</b>	0,72
Émissions par pied carré		Tonnes métriques d'équivalent CO <sub>2</sub> par pied carré	<b>0,004</b>	0,004

<sup>1</sup> Les données sur l'énergie et les émissions de GES connexes pour le Fonds de biens immobiliers IG tiennent compte de la superficie moyenne du portefeuille de 11 526 663 pieds carrés en 2025. Les nouveaux développements ont été inclus à partir de la date d'exploitation initiale, tandis que les données pour les propriétés acquises ont été estimées à partir de l'année de référence 2024 lorsque les données réelles n'étaient pas disponibles. Les données sur les activités principales obtenues à partir des factures et des rapports des fournisseurs et des gestionnaires immobiliers ont été priorisées dans les calculs. Lorsque ces données n'étaient pas disponibles, les données moyennes sectorielles ont été utilisées pour extrapoler les émissions. La propriété du 1090 Homer a acheté tout son gaz naturel renouvelable de FortisBC depuis l'année de référence. En 2025, le calcul du facteur d'attribution a été mis à jour pour l'aligner sur la méthode du PCAF. Ce changement a été appliqué rétroactivement à l'année de référence.

<sup>2</sup> Reportez-vous à la page 24 pour de plus amples renseignements sur notre [déclaration d'émissions financées, selon la méthode du PCAF](#). Les émissions sont divulguées pour une année de déclaration et ne sont pas présentées sur une base pluriannuelle.

<sup>3</sup> Comprend les locaux appartenant à l'organisation et ceux loués pour ses activités. N'inclut pas les propriétés des investissements – voir la note de bas de page 4.

<sup>4</sup> Le numérateur de l'intensité des émissions comprend les périmètres 1 et 2 (basés sur le marché), les CRT et le périmètre 3 des espaces de bureau possédés et loués.

<sup>5</sup> La superficie en pieds carrés est modifiée au besoin pour correspondre à la plus récente évaluation de la propriété.